

**AVIS DE RECRUTEMENT DE
6 AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE 2EME CATEGORIE
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU DECRET N°2004-118 DU 6 FEVRIER 2004
AU CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL FELIX GUYON DE ST-DENIS (REUNION)**

Un recrutement sera organisé par le Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon, afin de pourvoir six postes d'agent des services hospitaliers qualifié de 2^{ème} catégorie, en application de l'article 7 du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Les candidats doivent être âgés de cinquante-cinq ans au plus au 1^{er} janvier 2005. La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Le dossier de candidature devra être adressé, au plus tard le 16 novembre 2005 au Directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon (Direction des Ressources Humaines) - 97405 SAINT DENIS CEDEX -

Les candidats devront fournir à l'appui de leur candidature :

- Une lettre de candidature sur papier libre
- Un curriculum-vitæ détaillé incluant les formations suivies, et les emplois occupés en précisant les durées effectuées

La sélection des candidats sera confiée à une commission en application de l'article 7 du Décret 2004-118 du 6 février 2004..

Seuls les candidats préalablement retenus par la commission de sélection seront convoqués pour un entretien auprès de cette commission.

**AFFICHAGE : - ETABLISSEMENT
- PREFECTURE
- SOUS PREFECTURE**

**☛ INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE.**